

# LES RENCONTRES DE PLACE PUBLIQUE

INFOS

[www.placepubliquecogolin.fr](http://www.placepubliquecogolin.fr)

**Mardi 15 décembre 2015 à 18 heures**  
**Bastide Pisan de Cogolin**

**La concertation**  
**dans le processus de transformation de l'espace**

**«URBANISME CONCERTATION ET PARTICIPATION CITOYENNE**

*Conférence débat animée par*

**Richard TRAPITZINE**  
*Urbaniste Consultant*

# LES RENCONTRES DE PLACE PUBLIQUE

INFOS

[www.placepubliquecogolin.fr](http://www.placepubliquecogolin.fr)

## QUESTIONNEMENT PROPOSE PAR L'ASSOCIATION « PLACE PUBLIQUE »

**Comment rendre les documents et les procédures d'urbanisme accessibles aux citoyens pour les impliquer dans le devenir de leurs lieux de vies ?**

**Comment mettre en œuvre des politiques de développement durable des villes et des territoires avec l'apport indispensable de la société civile et des citoyens dans la prise de décision qui les concerne ?**

**Comment passer d'un « urbanisme d'opportunité », responsable de la consommation inconsidérée des espaces, à un « urbanisme de projet » capable de répondre aux attentes économiques, sociales et environnementales de la population ?...**

# **INTRODUCTION POUR MEMOIRE**

## **COGOLIN un exemple de participation citoyenne dans les années 80**

- **L'élaboration du POS et sa concertation avec le public avec la participation des enseignants et des élèves, sous la municipalité présidée par Patrick GLO.**
- **En phase préalable, participation interview des Cogolinois par le Journaliste de télévision Roger LOUIS.**
- **Exposition- Concertation dans le Hall de l'Aéroport d'Orly,**
- **Laboratoire d'urbanisme pour les Programmes d'Aménagement d'Ensemble et l'application de l'article 19 de la loi Littoral sur Port Cogolin, ou encore la recherche de stratégie foncières sur la plaine de la Giscle en collaboration avec la DDA et la Profession.**
- **Création d'un observatoire du développement local**
- **Mise en place d'un Programme Local de l'Habitat**
- **Concertation sur le quartier des Anches conçu par l'Architecte François SPOERRY,**
- **L'exemple de concertation, lors de la réalisation du barrage de la Verne, pilotée par Francis José Maria.**

**En matière d'urbanisme politique d'abord**

**« Sans volonté politique, pas de bon urbanisme »,  
c'est l'opportunisme qui domine.**

**Alors comment concevoir en six phases  
interdépendantes  
une gouvernance démocratique ?**

**\* \* \* \* \***

# **Première phase**

## **Le projet politique**

**Se doter d'un Projet Politique - d'une vision globale prospective et stratégique à l'échelle du territoire, dans sa zone d'influence.**

### **1. Se poser les questions fondamentales :**

**Que se passe-t-il ? Que pourrait-il se passer ? Que voulons-nous faire ?**

**Que pouvons nous faire ? Qu'allons-nous faire ?**

**2. Formaliser et proposer des orientations politiques, à l'échelle du territoire de compétence, positionné dans sa zone d'influence.**

**3. Concerter avec les acteurs locaux représentatifs : sociaux, économiques, associatifs, institutionnels et administratifs (notamment l'autorité environnementale).**

**Organiser des réunions thématiques. Croiser les approches et en tirer un bilan.**

**4. Formaliser des objectifs de développement en tentant d'appréhender les conséquences de leur mise en œuvre sur l'espace et sur la durée (se projeter dans chacune des six phases du processus d'évolution de l'espace)**

**5. Simuler des scénarios puis choisir apparemment le meilleur et si possible le plus consensuel.**

**6. Formaliser le Projet Politique.**

## **7. Préparer la phase planificatrice du territoire.**

**Rédiger le cahier des charges de la démarche planificatrice en prenant en considération le projet politique.**

**Choisir les bureaux d'études capables de répondre aux thématiques et disciplines identifiées dans le projet politique et celles imposées par les lois et règlements.**

**Nota : L'intérêt de cette phase amont est de tisser « le fil de la cohérence » de l'action politique pour mieux légitimer ultérieurement les décisions.**

## **8. Organisation d'un débat en Conseil Municipal ou de Territoire, afin de valider les orientations du Projet Politique et d'engager une planification au service de ces orientations.**

## **Seconde phase**

### **Décliner le Projet Politique en Projet de Territoire,**

#### **Première étape de la phase planificatrice**

**Déroulé de la mission de l'équipe en charge  
de la planification du territoire.**

#### **1 Dresser un diagnostic territorial à même de répondre aux questionnements du Projet Politique**

Exprimer les problématiques, dégager les enjeux sociaux – économiques – humains – culturels, du territoire, localiser les secteurs à enjeux sur lesquels notamment des stratégies et des actions foncières devront être entreprises pour atteindre les objectifs du Projet Politique.

**2 Concerner avec les décideurs politiques du territoire pour valider ou corriger si nécessaire les objectifs du Projet Politique à la lumière du diagnostic territorial.**

**3 Concerner avec les Acteurs locaux représentatifs (sociaux – économiques – associatifs) pour vérifier auprès d'eux la crédibilité des objectifs politiques d'aménagement et de développement du territoire. En faire si possible des ambassadeurs du projet communal ou intercommunal. (conseil de développement, de territoires, associations, comités de quartier ...)**

**4 Etablir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire – Localiser les zones d'enjeux – esquisser les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) .**

**5 Organiser une réunion avec les Personnes Publiques Associées pour partager le diagnostic**

**6 Concerner avec le public (obligatoire L 300-2 du code de l'urbanisme).**

- **Les outils de la concertation :**

**Plans – Schémas – Croquis – Photos – Photos montages – Monographies - Vidéo projecteur – films – Interview – reportages – articles de presse – conférences, débats, et comptes rendus pour en conserver la mémoire.**

**La concertation ne doit pas se résumer à des informations, mais favoriser le dialogue (Diagnostic territorial, vocabulaire commun) les échanges, la compréhension mutuelle, donner envie de comprendre l'autre et de s'enrichir à son contact, de construire un projet collectif pour le vivre ensemble. Elle peut s'opérer par thématique et par secteurs géographiques (ilots, quartiers) ...**

**Mettre à disposition en mairie un site Web interactif et un cahier de doléances permettant au public d'exprimer ses avis et remarques pendant toute la durée de l'élaboration du projet.**

**Un bilan en sera tiré devant l'organe délibérant (Commune, EPCI ...)**



## Troisième phase

# Définir le cadre réglementaire du projet de territoire ou PADD - SCoT et PLU demain PLUi

### Seconde étape de la phase planificatrice

Cette phase place la règle au service du projet Politique et du projet de territoire qui en découle.

- **Ne pas se laisser enfermer dans le carcan du **juridisme et de l'environnementalisme devenus depuis 10 ans les deux mamelles de l'Urbanisme**.** Traiter de manière équilibrée le social, l'économie et l'environnement, sans omettre le culturel. A cet effet ne jamais perdre de vue les objectifs du Projet Politique.
- **Les acteurs et les modalités de la concertation (similaire à la phase précédente).**
- **Concertation obligatoire L 300-2 du code de l'urbanisme.**  
Mettre à disposition en mairie un site Web et un cahier de doléances permettant au public d'exprimer ses avis et remarques sur :
  - Le diagnostic et l'expression des problématiques
  - Les orientations générales du PADD et les OAP
  - Les documents réglementaires composants les dossiers, pour le PLU :
    - Rapport de présentation
    - Règlement
    - PADD
    - OAP
    - Documents graphiques
    - Emplacements réservés
    - Servitudes d'utilité publique
    - Risques naturels

En général deux ou trois phases de concertation avec le public sont à programmer au cours de cette troisième phase.

- **Concertation et élaboration conjointe avec les Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, Organismes Consulaires ... )**
- **Bilan de la concertation et arrêt du projet**
- **Enquête publique (ultime étape de concertation avant arrêt du projet)**
- **Approbation du projet de PLU ou de PLUi**

# Quatrième phase

## Conception opérationnelle

Deux étapes :

**1 . Pré-opérationnelle – préparer la transformation de l'espace**

**2. Opérationnelle – concevoir le projet**

- **1 . Etape pré-opérationnelle :**
- Préciser la programmation du projet en cohérence avec les objectifs du projet politique
- Préparer des scénarios alternatifs
- Vérifier leurs conditions de faisabilité technique et financières
- Choisir un parti d'aménagement cohérent avec les objectifs du Projet Politique décliné dans le Projet de Territoire (PADD)
- Choisir les bons acteurs opérateurs partenaires, suivant la politique d'urbanisme de la collectivité maître d'ouvrage, (Choix libéral, interventionniste ou encadré (Monteur, Aménageur, Promoteur constructeur, Développeur, EPF, SPL, SEM...))
- **2 . Etape opérationnelle**
- Choisir la maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (Urbaniste, Architecte, Paysagiste, Environnementaliste, BET ... )
- Préparer la mise en œuvre les outils opérationnels techniques, fonciers et fiscaux (Zone d'Aménagement Concerté – Lotissement – Projet Urbain Partenarial – Participation pour Voirie et Réseaux...)

**Soumettre à concertation les projets majeurs à l'avis :**

- de la commission territoriale d'urbanisme.
- aux Acteurs locaux représentatifs
- à concertation avec le public,

**Pérenniser la concertation en matière de développement local. Pour une démocratie participative en soutien à la démocratie représentative.**

- **Créer sur le territoire des lieux permanents d'expositions** sur l'urbanisme, des espaces de dialogue sur l'architecture, le paysage, l'esthétique urbaine, sur la préservation des sites, des paysages, sur la biodiversité et l'environnement.
- **Organiser localement des conférences/débats** sur l'urbanisme, l'aménagement et le développement des territoires de vie, à l'image de l'Association « Place Publique ».
- **Mener des actions de caractère pédagogique** pour sensibiliser la population et les scolaires à l'esthétique urbaine au respect des espaces publics, à leur apprendre à se comprendre, à vivre la Ville ensemble. Expliquer le rôle des espaces publics, pour en faire des lieux qui relient les « cœurs des Hommes » aux « cœurs des Villes ».

L'espace de vie doit permettre à chacun de se forger une identité de trouver ses racines dans le territoire et de vivre en harmonie avec ses semblables.

Le Développement Durable ne doit pas consister, comme le propose les politiques actuelles en matière d'urbanisme, à seulement préserver l'environnement, à économiser les énergies et à procurer un toit, mais aussi à donner du travail, à s'instruire, se distraire et se cultiver.

Telles devraient être les fonctions des territoires pour un épanouissement de leur population.

## **Cinquième phase**

### **Phase de réalisation du Projet**

C'est la phase de transformation physique de l'espace,

**Mener des actions pédagogiques auprès des acteurs opérateurs et par leur intermédiaire auprès des entreprises.**

**Mettre en œuvre une police de l'urbanisation pour garantir le respect des principes de l'Etat de droit.**

**Rester toujours à l'écoute des administrés et attentifs à leurs réactions. (Valable pour toutes les phases du processus)**

C'est la phase du processus qui permet de juger grandeur nature de la pertinence de la politique d'urbanisme. Le public aura à sa disposition en Mairie un cahier permanent de doléances.

Des observatoires sociaux, économiques environnementaux locaux devront dès ce stade alerter sur les dysfonctionnements.

**Les responsables politiques devront s'assurer :**

- **que le projet correspond bien aux attentes sociales et économiques, ainsi qu'aux objectifs du projet politique initial le cas échéant modulé en fonction des évolutions des marchés et de la demande.**

- **que les cahiers des charges sont bien respectés ainsi que les conventions d'aménagement ou encore celles de développement.**

**Ne pas attendre l'urgence pour agir dans le curatif, mais au contraire anticiper pour agir dans le préventif, grâce à l'observation et à la concertation.**

## **Sixième phase**

### **Phase de suivi, de gestion et d'évaluation**

**Cette phase commencée dans la précédente, ponctue les six phases du processus de transformation de l'espace, en plaçant l'homme et le développement durable au centre des préoccupations.**

**En réalité cette phase de suivi, de gestion et d'évaluation est permanente, car les évolutions de l'espace, s'apparentent au lait sur le feu, elle finissent toujours par déborder si l'on y prend garde.**

**Cette phase nécessite écoute – observations – dialogue permanent avec les acteurs locaux représentatifs (sociaux, économiques, associatifs) et les usagers. Elle permet ainsi d'anticiper pour des prises de décision le plus en amont possible.**

**Cette sixième phase du processus de transformation des espaces de vie, renvoi ainsi à la première.**

**Ce processus est comme une roue qui tourne et interpelle sans cesse les décideurs politiques, les opérateurs, les acteurs de la société civile et le public.**

**La concertation y occupe une place centrale comme l'exprime**

**LA ROUE DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE**

# LA ROUE DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

Une démarche prospective, systémique, itérative, dynamique, pédagogique, volontariste, globale, transversale, interdisciplinaire, partenariale, perfectible et toujours inachevée..., soucieuse à la fois de la préservation des richesses environnementales, et de mieux être pour l'homme et la société.

Le secret de la réussite de cette gouvernance démocratique réside dans l'anticipation par le dialogue, l'échange, la concertation, la participation citoyenne : Phares permanents de la décision.

